

## Certificat FLF Fiscalité de l'entreprise

CATEGORIE : C

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- Industrie
  - Négoce
  - Service

Cette certification couvre le champ de tous les secteurs de l'économie relevant du droit commun de la fiscalité des entreprises (hors banque, assurance, agriculture...)

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : 314, 120, 128g

Code(s) ROME : K1903, M1608, M1202, M1203

Formacode : 13366

Date de création de la certification : 01/01/2001

Mots clés : Impôt sur les sociétés, TVA, Déclarations, Fiscalité

### Identification

Identifiant : 3213

Version du : 28/11/2017

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Le code général des impôts](#)

Non formalisé :

- [Fiche métier Comptalia :](#)
- [Fiche Admincompta](#)
- [Fiche Onisep](#)
- [Référentiel APEC](#)

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Valider l'acquisition des réflexes techniques et des modes de raisonnement fiscaux permettant d'établir les déclarations fiscales courantes de l'entreprise en conformité avec les textes en vigueur.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

**Trouver l'information pertinente et à jour dans les documentations officielles.**

**Développer une vision stratégique de la fiscalité pour passer d'une fiscalité subie à une fiscalité gérée :**

En matière d'impôt sur les bénéfices, réaliser les retraitements extracomptables à opérer pour passer du résultat comptable au résultat fiscal en droit commun ou en intégration fiscale et calculer l'impôt dû en exerçant les meilleurs choix pour l'entreprise ou pour le groupe ;

En matière de TVA, sécuriser le calcul de la TVA collectée et maximiser le montant de TVA récupérable ;

### Public visé par la certification

- La certification concerne aussi bien les salariés et que les demandeurs d'emploi souhaitant évoluer vers des responsabilités quant aux obligations fiscales de l'entreprise :
- demandeurs d'emploi
- collaborateurs de services comptables

En matière d'impôts locaux, contrôler les bases d'imposition de la taxe foncière (TFPB) et de la contribution foncière des entreprises (CFE) et déterminer l'éventuel plafonnement de la CET.

**Réagir efficacement face à un contrôle fiscal.**

- responsables de services comptables
- contrôleurs de gestion
- juristes d'entreprise

## Modalités générales

**Une formation en présentiel de 10 jours (70 heures) répartis en 5 modules de 2 jours :**

Module 1 : Mécanismes d'imposition des entreprises - détermination du résultat fiscal (réintégrations extra comptables)

Module 2 : Détermination du résultat fiscal (déductions extra comptables) - gestion des déficits - calcul et paiement de l'IS

Module 3 : Régime d'intégration fiscale - traitement fiscal des restructurations - Impôts locaux (CET)

Module 4 : Mécanisme de la TVA (calcul de la TVA collectée et déductible) - traitement TVA des opérations internationales (règles de territorialité)

Module 5 : Aperçu des règles de contrôle fiscal - déclarations annexes 'TVS, C3S, DAS2)

**De nombreux exercices pratiques et mises en situation :** élaboration de déclarations de résultat fiscal, de TVA, de CVAE...

**4 modules e-training (FOAD) en inter-session :** recherches documentaires en ligne, quiz, cas pratiques...

**Un suivi personnalisé** tout au long du parcours par un référent.

## Liens avec le développement durable

Aucun

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### Pour l'individu

Cette certification permet aux individus :

de développer de nouvelles compétences pour retrouver un emploi ou évoluer vers de nouvelles responsabilités, par exemple un comptable souhaitant évoluer vers un poste de comptable fiscaliste ou un juriste souhaitant intégrer la dimension fiscale dans son activité ;

de préparer l'UE4 du DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion).

### Pour l'entité utilisatrice

Cette certification permet aux organisations :

de sécuriser la fiabilité des déclarations fiscales souscrites par l'entreprise ;  
d'internaliser une partie des tâches fiscales souvent confiées à l'expert-comptable, notamment dans les TPE/PME ;

de disposer d'un référent en interne à même de dialoguer avec l'expert-comptable, notamment dans les TPE/PME ;

de contribuer à l'évolution professionnelle de leurs salariés, dans le cadre d'une démarche de GPEC ou des EEP bi-annuels ;

de favoriser la mobilité interne vers des postes à forte valeur ajoutée dans une période où le traitement comptable des opérations de l'entreprise s'automatise quasi intégralement.

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Les candidats doivent avoir des bases en comptabilité (au minimum l'équivalent d'un BEP comptable) :

soit de par leur formation initiale  
soit de par leur expérience professionnelle.

### Compétences évaluées

#### **La certification évalue en totalité les compétences suivantes :**

Déterminer un résultat fiscal (retraitements extra comptables), le déclarer (liasse fiscale) et calculer l'IS en régime de droit commun ;

Calculer la TVA due par une entreprise (TVA collectée, TVA déductible) et établir la déclaration CA3 correspondante ;

Contrôler les bases d'imposition foncières (TFPB, CFE), calculer le montant de CVAE à payer.

#### **La certification évalue partiellement les compétences suivantes :**

Retraiter les résultats fiscaux individuels, déterminer le résultat d'ensemble et l'IS à payer d'un groupe fiscalement intégré ;

Réagir face à un contrôle fiscal.

#### **Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)**

non applicable

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise du Certificat FLF Fiscalité de l'entreprise

### Centre(s) de passage/certification

- Francis Lefebvre Formation

## Plus d'informations

### Statistiques

Certificat existant depuis plus de 20 ans. A partir de 2009, nous avons eu 95 personnes ayant suivi la formation.

Nombre de Certifiés (l'examen est en option) : 34

Nombre moyen de certifiés par an : 10 à 13

### Autres sources d'information

[https://www.flf.fr/formation-professionnelle/formation\\_fiscalite-l-entreprise\\_2261.html](https://www.flf.fr/formation-professionnelle/formation_fiscalite-l-entreprise_2261.html)

